



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 102 de l'ordre du jour

Formation et recherche

Guyana* : projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/207 du 21 décembre 1993, 49/125 du 19 décembre 1994, 50/121 du 20 décembre 1995, 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997 et 53/195 du 15 décembre 1998,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant les instituts de formation et programmes de formation au sein des Nations Unies¹ et les réflexions du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur l'évolution et la réorganisation éventuelle de l'Institut²,

Se félicitant des efforts faits pour consolider le processus de restructuration de l'Institut et des progrès que ce dernier a réalisés récemment dans ses divers programmes et activités, notamment de l'amélioration de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les institutions régionales et nationales,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

Notant que les contributions au Fonds général de l'Institut n'ont pas augmenté proportionnellement à la participation des pays développés aux programmes de formation, et soulignant qu'il faut d'urgence réduire cet écart,

Réaffirmant que les activités de formation devraient avoir un rôle plus important dans la gestion des affaires internationales et l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies et qu'il faudrait mettre ce rôle plus en relief,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

¹ A/54/480.

² A/54/390, annexe.

1. *Réaffirme* l'importance d'une démarche coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies en matière de recherche et de formation, et souligne qu'il est nécessaire que les institutions de formation et de recherche des Nations Unies évitent les chevauchements d'activités;
2. *Réaffirme également* l'utilité de l'Institution des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation au sein du système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;
3. *Souligne* qu'il faut que l'Institut renforce encore sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés;
4. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;
5. *Demande* au Conseil d'administration de continuer de faire appel à des experts de pays en développement et de pays en transition pour l'élaboration des matériels pédagogiques pertinents, et souligne que les cours de l'Institut devraient être essentiellement axés sur les questions de développement;
6. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de recommencer à le faire, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;
7. *Encourage* le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à poursuivre ses efforts pour éliminer l'écart entre la baisse des contributions au Fonds général de l'Institut et l'augmentation de la participation à ses programmes;
8. *Encourage également* le Conseil d'administration à envisager d'organiser les activités de l'Institut dans d'autres lieux, en particulier dans les villes où sont implantées les commissions régionales;
9. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner, en consultation avec l'Institut, de même qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies, les moyens permettant de faire systématiquement appel à l'Institut pour exécuter des programmes de formation et de renforcement des capacités;
10. *Prie également* le Secrétaire général d'envisager de reclasser le poste de Directeur exécutif, de façon que la classe de ce poste corresponde à la qualification et aux responsabilités requises, et souligne qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion de l'Institut;
11. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de continuer à examiner tous les moyens possibles de fournir à l'Institut des locaux supplémentaires qui lui permettent d'installer ses bureaux et d'organiser des programmes et des cours de formation à titre gracieux à l'intention des États et de leurs représentants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Nairobi, Genève et Vienne;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de l'application de la présente résolution.
